



Lettre ouverte à M. Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé

à Paris, le 04 Mars 2021

Monsieur le Ministre,

Tester, isoler, protéger. Tel est votre mot d'ordre pour lutter contre la prolifération de l'épidémie de covid-19 dans les établissements de Santé et les EHPAD.

Les syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE tiennent à vous alerter sur la situation des salariés dans de nombreux établissements dès lors qu'ils doivent être testés, souvent de façon hebdomadaire.

Faute de moyens financiers dédiés à la prise en charge des tests et des consultations, de nombreux employeurs adressent les personnels dans les cabinets libéraux et chez les médecins de ville.

Or les salariés ont pu constater sur leurs décomptes qu'un reste à charge de 2 € leur est systématiquement ponctionné, en totale contradiction avec les annonces gouvernementales sur le caractère gratuit des tests.

On lit en effet sur le site gouvernemental dédié au dépistage : « Afin de faciliter le dépistage de la Covid-19, **les tests PCR sont totalement pris en charge** par l'assurance maladie » (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tests-et-depistage>)

Nous attirons votre attention sur le fait que ce reste à charge pèse lourd sur le budget de salariés souvent payés à peine plus que le SMIC. Ces mêmes salariés qui, dans la période, ont été confrontés au virus -des milliers d'entre eux ont été infectés-, à la maladie et à une surmortalité de leurs résidents. Dans ces conditions, vous comprendrez qu'ils ressentent cette ponction comme vexatoire.

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'article L.4121-1 du Code du travail prévoit de faire porter à l'employeur l'obligation de préserver la santé et assurer la sécurité au travail.

Dans ces conditions, Monsieur le Ministre, nous vous demandons :

- Soit de supprimer toute participation forfaitaire sur les tests en application des annonces gouvernementales sur la gratuité des tests ;
- Soit à tout le moins de fournir aux établissements qui exigent ces tests les moyens financiers nécessaires pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités.

Pour FORCE OUVRIÈRE, il est inacceptable que les salariés soient obligés de financer par eux-mêmes les mesures de protection exigées par le gouvernement, il en va de votre responsabilité.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Franck HOULGATTE
Secrétaire général